

Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD) La révocation indigne d'un professeur titulaire !

Abdelkader Abdi est professeur de design à l'ESAD financée à 80 % par la mairie d'Orléans. Professeur titulaire, designer de renommée internationale, Monsieur Abdi est salarié de la mairie d'Orléans depuis 1991. La municipalité et la Direction générale ont demandé et obtenu sa révocation en Conseil de discipline pour " *manquement à l'obéissance hiérarchique* " et " *manquement à l'obligation et au devoir de réserve* " malgré un soutien sans équivoque de nombreux collègues et étudiants.

Cette révocation est le licenciement d'un délégué du personnel !

Monsieur Abdi a été élu au Conseil d'orientation pédagogique (COP) et désigné par tirage au sort au Conseil d'administration de l'école. Il est par ailleurs élu CFDT suppléant en CAP (gestion des carrières) de la catégorie A.

Cette révocation sanctionne des prises de position vives sur l'orientation peu claire de l'école dans le cadre de son changement de statut d'école municipale à celui d'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) autonome et inséré dans l'enseignement supérieur européen. L'école n'a pas de projet pédagogique clairement construit et partagé par la communauté des professeurs. Monsieur Abdi n'est pas le seul à s'opposer à la Direction de l'école sur ce point ; la démission des élus du personnel au Conseil d'administration de l'école en décembre 2011 en témoigne ! Et faut-il licencier tous les professeurs en désaccord avec la Direction ?

Cette révocation inique touche un salarié fragile
Abdelkader Abdi est gravement



malade du cœur. Un grave AVC avait déjà freiné ses recherches et l'avait contraint à fermer son atelier de grande renommée. Financièrement fragilisé, cette révocation lui enlève son salaire, ressource principale de son foyer. Ainsi, la mairie d'Orléans, après avoir exploité sa renommée, son carnet d'adresses, ses compétences, se sépare à bon compte d'un salarié âgé et malade. Elle en profite pour recadrer le corps professoral de l'ESAD " par l'exemple ".

La CFDT ne peut admettre cette révocation indigne. Elle accompagnera Monsieur Abdi en Conseil de discipline de recours et l'appuiera si nécessaire au tribunal administratif.

Nous remercions les professeurs et les étudiants qui ont eu le courage d'exprimer leur soutien à Abdelkader Abdi et à la défense menée par la CFDT •

Contact

CFDT - 10, rue Jeanne d'Arc - 45000 Orléans
☎ 02 38 79 24 74
cfdt@ville-orleans.fr
cfdtvilleorleans.free.fr